

Raison d'être

Dans un environnement durable et responsable, rendre le droit accessible à tous.

<p style="text-align: center;">Charte Société à Mission VICTOIRE AVOCATS</p>

Chez VICTOIRE AVOCATS, nous avons choisi de présenter les mesures internes que nous déployons au quotidien, avec le soutien de nos collaborateurs, pour permettre à nos clients de mieux nous connaître.

1/ ACTIONS SOCIETALES : LE DROIT ACCESSIBLE POUR TOUS

VICTOIRE AVOCATS a vocation à rendre accessible le droit à tous. Cet investissement se traduit par la poursuite des actions suivantes :

1/ A. PODCAST

Nous avons fait le constat que les justiciables qui veulent se renseigner sur leurs droits sur internet sont confrontés à une masse d'informations complexes et se heurtent à des termes juridiques insaisissables.

En lançant le podcast DROIT DEVANT, nous avons souhaité leur livrer un décryptage en droit du travail au travers des réponses claires et précises sur les sujets qui les préoccupent le plus.

Lancé en septembre 2019, DROIT DEVANT est le premier podcast en droit du travail lancé par un cabinet d'avocats. Sur LinkedIn, le premier épisode, consacré aux bons réflexes à adopter lors de l'entretien préalable a touché plus de 55.000 personnes !

Aujourd'hui, notre podcast rencontre un franc succès, la barre des 30.000 écoutes ayant été franchie. C'est plus d'une trentaine de podcasts qui sont désormais disponibles à l'écoute.

Le podcast DROIT DEVANT a également rencontré un succès auprès des médias, mis en avant par le magazine ELLE, Act for Impact de BNP Paribas, Village de la justice, Xerfi Canal, Lexradio, Garance & Moi...

Le podcast donne la parole à différents acteurs du monde du travail : experts RH, spécialistes du bien-être au travail, chefs d'entreprise, coach de cadres en transition professionnelle...

Nous avons pour objectif de continuer à créer gratuitement ce type de contenus à destination des justiciables et nous efforcerons de diffuser 15 nouveaux épisodes gratuits d'ici la fin de l'année 2024 sur les différentes plateformes d'écoute (notamment Apple Podcast, spotify, Lexradio...)

1/ B. COMMUNICATION, INFOGRAPHIE, VEILLE JURIDIQUE & NEWSLETTER

Poursuivant ce même objectif d'accessibilité du droit, nous avons pris l'engagement de diffuser, collectivement, d'ici fin 2024 :

- 20 infographies ou communications juridiques portant sur des sujets de droit des affaires, d'esport et de droit social qui seront publiées sur nos réseaux sociaux de prédilection : LinkedIn & Instagram ;
- Ainsi que 4 newsletters à destination de nos clients étant précisé que cette newsletter est accessible à tous, sur renseignement d'un simple formulaire figurant dans la rubrique *Contact* de notre site internet.

1/ C. PRO BONO

Notre objectif consiste collectivement, à offrir, d'ici fin 2024, 30 heures de conseils à des associations ou à des entreprises à impact positif, comme des entreprises d'insertion, de l'économie circulaire, du développement local ou des entités luttant contre les discriminations ou ayant besoin de structuration juridique.

Nous proposerons à 3 entreprises qui souhaiteraient devenir des sociétés à mission d'ici 2024 de les accompagner gracieusement dans cette démarche.

1/ D. ACTIVITES ASSOCIATIVES

Depuis 2021, nous accompagnons bénévolement l'association France Esports dans le cadre de sa structuration juridique interne tout en participant à leur groupe de travail « droit et législation » qui vise à structurer le secteur de l'esport en France.

Notre entendons également soutenir collectivement des projets caritatifs et notamment l'Association My creo Academy.

Enfin, nous accompagnerons gracieusement, d'ici 2024, trois porteurs de projets, préalablement désignés par l'Association issus de quartiers défavorisés.

1/ E. TRANSMISSION

a. Cours à l'université

Afin de rendre le droit plus accessible auprès des jeunes étudiants, nous assurons depuis 2008 des cours de droit en anglais au sein de l'Université du Havre, à savoir notamment une introduction aux institutions politiques et au droit américain.

Notre objectif est non seulement de transmettre notre passion de la matière mais également d'inviter les étudiants à s'ouvrir, au-delà du juridique, sur le monde avec, plus particulièrement, un état d'esprit solidaire et responsable.

b. Formations

Persuadés que la transmission de notre savoir est fondamentale, nous animons régulièrement des formations à destination de plusieurs organismes comme Lamy Formation, ou le groupe Lefevre Sarrut (Elegia, Lefevre, Dalloz).

Nous sommes également à la disposition de nos partenaires pour envisager la mise en place de webinar gratuits sur des sujets spécifiques.

1/ F. SALONS

Afin de concourir à une meilleure accessibilité du droit, nous participons régulièrement à des salons professionnels durant lesquels nous allons à la rencontre des justiciables.

A titre d'exemple, nous participons activement et chaque année au salon de la franchise – street food et ce, afin de présenter, à un secteur en pleine expansion et ayant un fort besoin juridique et structurel, la voie à un droit accessible et utile pour leur développement.

Nous poursuivrons notre participation en étant présent sur 2 salons professionnels d'ici fin 2024.

2/ ENVIRONNEMENT : LE DEFI DE LA SOBRIETE

Convaincus du rôle que peut avoir une entreprise par son impact sur notre quotidien et sa participation à la prise de conscience éco-responsable, nous menons, au sein de VICTOIRE AVOCATS, les actions suivantes :

2/ A. ADAPTER NOTRE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

a. Gestion de l'eau et installation d'un dispositif d'eau micro filtrée

Afin de réduire nos déchets, notre empreinte carbone et nos espaces de stockage, VICTOIRE AVOCATS a décidé d'opter pour un dispositif d'eau micro filtrée, alternative aux traditionnelles bouteilles d'eau en plastique.

Des bouteilles en verre sont désormais mises à la disposition de nos clients et de nos collaborateurs qui bénéficient d'une eau purifiée éco responsable.

Notre objectif est de parvenir à zéro bouteille d'eau en plastique d'ici 2024.

b. Consommables

Une machine expresso broyeur est installée en salle de réunion à l'usage de tous. Nous commandons désormais uniquement du café en grain.

Du thé en vrac est à disposition dans notre espace cuisine.

Des plateaux de fruits issus de l'agriculture biologique et/ou responsable sont commandés par le cabinet régulièrement et tenus à la disposition de nos collaborateurs, afin de générer moins de déchets non recyclables.

c. Identification et promotion des restaurateurs / producteurs éco-responsables autour du cabinet

Afin de promouvoir les restaurateurs et producteurs éco responsables situés à proximité de nos bureaux, une liste est tenue à votre disposition dans nos locaux.

2/ B. CONTROLER NOTRE CONSOMMATION ENERGETIQUE ET LIMITER NOTRE POLLUTION NUMERIQUE

Il est essentiel chez VICTOIRE AVOCATS, d'adopter un mode de fonctionnement différent au bureau, en limitant au maximum notre empreinte carbone.

Nous avons déjà procédé à divers travaux au cabinet, notamment en changeant l'ensemble des fenêtres pour une meilleure isolation thermique

Nous pouvons faire davantage.

Ainsi, des gestes simples doivent devenir automatiques pour, justement, avoir un impact significatif et durable sur notre consommation d'énergie.

C'est la raison pour laquelle, VICTOIRE AVOCATS entend mener les actions suivantes :

a. Connaître la température pour mieux la contrôler

Réduire la dépendance à l'égard du gaz ou du pétrole en réduisant de 1°C notre chauffage a été un geste symbolique pendant la guerre en Ukraine en 2022.

Et pourtant, ce geste peut être appliqué durablement.

Ainsi, nous souhaitons sensibiliser les membres du cabinet afin de mieux contrôler la température ambiante et de s'assurer, pendant les périodes de grand froid et particulièrement en hiver, qu'elle ne dépasse pas 18°C.

b. Eteindre les lumières en pleine journée et pendant les pauses

Il n'est pas rare d'oublier de le faire en sortant d'une pièce ou pour aller déjeuner.

Voilà pourquoi il est essentiel que chacun des membres de VICTOIRE AVOCATS s'assure que l'utilisation des lumières soit strictement nécessaire à son bien être dans l'exécution de son travail et qu'il soit vérifié, à chaque fois qu'une personne quitte une pièce, que les lumières soient bien éteintes.

c. Ne pas laisser les ordinateurs en veille et les éteindre

Il n'est pas contestable que l'ordinateur a un fort impact sur l'environnement.

C'est pourquoi VICTOIRE AVOCATS souhaite que ses collaborateurs :

- Paramètrent leurs ordinateurs pour qu'ils se mettent en veille après 10 minutes d'inactivité ; et
- Eteignent systématiquement leurs ordinateurs que ce soit le soir en partant mais également pendant les pauses déjeuner.

En effet, il convient de rappeler qu'un ordinateur en veille utilise de 20 % à 40 % de l'équivalent de sa consommation en marche.

Ainsi, éteindre son PC permettra certes de consommer moins d'électricité mais, en réduisant le réchauffement de ses composants et les mouvements de certaines parties mécaniques, cela augmentera également sa durée de vie.

d. Ne pas laisser les appareils électroniques en veille et éteindre les multiprises

On oublie souvent que nombre de périphériques sont branchés à nos ordinateurs (clavier et souris sans fil, disques durs externes, micro et caméra, imprimantes...) et continuent de consommer alors que l'ordinateur est pourtant éteint.

C'est la raison pour laquelle chacun des postes rattaché à des multiprises doit être systématiquement éteint le soir.

e. Implanter l'outil Share Point au sein du cabinet

Nous nous engageons d'ici 2024 à implanter l'outil Share Point au sein du cabinet VICTOIRE AVOCATS, ce qui permettra notamment de donner à nos clients un accès à leurs dossiers *via* un lien sécurisé.

Nos clients pourront ainsi déposer des documents à notre attention et consulter les actes qui leur sont destinés.

Cette solution a pour vocation de limiter l'envoi et la réception de mails volumineux et de concourir à la limitation de la pollution numérique.

f. Faire un usage écologique de la boîte mail

Il est maintenant incontestable que les mails ont un impact sur l'environnement.

VICTOIRE AVOCATS a donc mis en place des bonnes pratiques pour en limiter l'impact.

Ainsi, il convient de :

- Vider la corbeille et supprimer les indésirables régulièrement
Les membres du cabinet prennent l'habitude, au moins une fois par mois, de supprimer leurs messages plutôt que de les archiver et nettoyer régulièrement leur boîte de réception, en supprimant les spams et vidant leur corbeille.
- Limiter les envois de fichiers volumineux par mail
Outre l'implantation de Share Point, les pièces transmises dans les dossiers contentieux doivent, dans la mesure du possible, être communiquées via ONE DRIVE, WE TRANSFER ou par la plateforme du CNB afin de limiter la pollution numérique.
- Ne pas multiplier les destinataires
Les membres du cabinet prendront garde à limiter le nombre de destinataires des mails et éviter ainsi une utilisation intempestive et non maîtrisée des courriels

2/ C. LIMITER L'IMPACT DE NOS DECHETS ALIMENTAIRES ET ENERGETIQUES

a. Installation de poubelles de tri (plastique et papier, verre et non recyclable)

Des poubelles de tri ont été installées au sein de notre espace cuisine. Elles permettent de réaliser le tri des emballages plastique, du papier et des éléments non recyclables.

b. Ustensiles et électroménager mis à disposition

Des contenants de type tupperware sont tenus à disposition des collaborateurs afin que ces derniers puissent les utiliser lorsqu'ils décident de faire appel aux établissements du voisinage proposant de la restauration à emporter. Tel est notamment le cas de SO NAT et d'ISANA.

Un extracteur de jus est également tenu à disposition dans la cuisine.

Nous souhaitons parvenir au zéro plastique en cuisine d'ici 2024.

c. Recyclage des déchets énergétiques (ordinateurs, piles...)

Jetés sans précaution, les piles et accumulateurs usagés peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, lithium, mercure...

Les piles et accumulateurs usagés sont déposés à un point de collecte afin de récupérer et recycler les matériaux qui les composent. Voici les adresses de points de collecte situés à proximité du cabinet :

- Office dépôt : 9, rue de Châteaudun – 75009 Paris – 01.49.70.91.40.
- Carrefour city : 8, rue Notre Dame de Lorette – 75009 Paris – 01.48.78.97.11.

Il en est de même pour les ordinateurs ou équipements électroniques usagés qui devront faire l'objet d'un traitement spécifique afin de récupérer et traiter les produits nocifs qu'ils peuvent contenir, mais aussi de recycler les matériaux récupérables. Voici les adresses de points de collecte situés à proximité du cabinet :

- Maison du Mac : 66, Rue de Clichy - 75009 Paris – 01.42.08.38.61.

2/ D. REDUIRE NOS IMPRESSIONS PAPIERS

Pour rappel, nous avons déjà fait en sorte de supprimer toute imprimante individuelle pour n'avoir, au sein du cabinet, qu'une seule imprimante générale.

a. Docusign / Plateforme CNB (notamment pour lettres de mission)

Nous disposons d'un abonnement DOCUSIGN et nos actes doivent, dans la mesure du possible et sauf objection émanant du client, être signés par l'intermédiaire de cette plateforme.

b. Changement de signature électronique

Tous les membres du cabinet devront rajouter la mention suivante à l'envoi de leur courriel :



Please remember to protect the environment. Print only if necessary. Recycle the paper.

c. Dématérialisation des dossiers sauf essentiel (notamment comptabilité, contentieux)

Par principe, les dossiers devront désormais être dématérialisés sauf les dossiers contentieux et comptables ou essentiels.

d. Exclure toute impression sauf essentiel (comptabilité, contentieux notamment)

Hormis pour les dossiers contentieux et comptables ou essentiels, les impressions devront, dans la mesure du possible être évitées.

e. Paramétrage des ordinateurs noir et blanc et reco/verso

Tous les ordinateurs doivent être paramétrés en impression noir et blanc et recto verso. Les impressions couleur sont à exclure, sauf nécessité particulière.

f. Utilisez les feuilles imprimées comme papier brouillon

Les membres du cabinet sont invités à utiliser prioritairement comme papier brouillon les feuilles imprimées.

2/ E. ŒUVRER AVEC NOS PRESTATAIRES POUR REDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

A l'instar de toute entreprise, VICTOIRE AVOCATS travaille avec des prestataires spécialisés pour les besoins de certains aspects de son fonctionnement, tels que des sociétés informatiques, de ménage, de gestion des serveurs, de travaux...

VICTOIRE AVOCATS sensibilisera ses prestataires habituels afin de réduire, conjointement dans le cadre de nos relations, notre empreinte environnementale.

2/ F. DIMINUER NOS ACHATS OU, A TOUT LE MOINS, SELECTIONNER DES ACHATS VERTUEUX

VICTOIRE AVOCATS sera également attentif à ses achats en s'assurant de leur stricte nécessité.

De même, si l'achat de fournitures est parfois indispensable au bon fonctionnement du cabinet, il n'en reste pas moins que la sélection peut être plus vertueuse pour l'environnement.

Ainsi, VICTOIRE AVOCATS fera en sorte, d'ici 2024 :

- a. D'utiliser davantage de papier recyclé ;**
- b. D'acheter des ordinateurs de seconde main ou reconditionnés.**

2/ G. CHANGER NOS MODES DE DEPLACEMENTS

- a. Incitation des clients à accepter les réunions en distanciel *via* Zoom ou Teams**

Dans la mesure du possible, nous incitons nos clients à nous rencontrer *via* Zoom ou Teams et ce afin d'éviter les déplacements.

- b. Favoriser les déplacements en transport en commun**

Nous incitons les membres du cabinet à utiliser les transports en commun ou les vélos.

- c. Privilégier le train sur les trajets longue distance**

Dans le cadre de nos déplacements, nous incitons tous les membres du cabinet à privilégier le train, dans la mesure du possible.

3/ RELATIONS HUMAINES : LA FIDELISATION DE NOS TALENTS

3/ A. VIE DU CABINET

VICTOIRE AVOCATS est autant un espace de travail qu'un espace de vie.

Ainsi, il est essentiel que nos collaborateurs aient envie de proposer, voire de soutenir et porter des projets à impact (formation, mécénat, association).

C'est la raison pour laquelle VICTOIRE AVOCATS incite, par des échanges réguliers en interne, au développement de ce type de projets.

3/ B. INTEGRATION / RECRUTEMENT

a. Livret d'accueil

VICTOIRE AVOCATS mettra en place, d'ici 2024, un livret d'accueil pour un « onboarding » réussi, c'est-à-dire un livret comportant la présentation de l'entreprise, de l'organisation, des locaux et de ses activités, du cadre de travail, et des consignes minimales de sécurité et d'environnement.

b. Accueil de jeunes pour des stages dits « découverte »

VICTOIRE AVOCATS recevra des jeunes de tout niveau (collège, lycée, licence...) afin de leur faire découvrir par des stages dits de découverte (entre 1 semaine et 1 mois maximum) le métier d'avocat.

c. Processus de recrutement

Les soft skills, à savoir notamment l'adaptabilité et l'agilité, l'esprit d'équipe, la pensée critique, la coordination du travail, l'empathie et l'écoute, se révèlent particulièrement importants pour constituer des équipes de travail soudées, solidaires et efficaces.

Chez VICTOIRE AVOCATS, ces éléments sont directement intégrés dans notre processus de recrutement, ainsi que dans le cadre de nos formations internes.

3/ C. FORMATION

a. Formation continue des collaborateurs

La formation continue est indispensable dans notre profession, la législation, la jurisprudence et la pratique étant en évolution constante.

C'est pourquoi il nous est apparu essentiel que nos collaborateurs puissent bénéficier de temps, voire même d'une aide financière, pour leur permettre d'assurer leur formation tout au long de leur expérience dans notre cabinet.

VICTOIRE AVOCATS prend en charge, dans la limite de 200 euros par collaborateur, la participation à CAMPUS, organisé par le Conseil National des Barreaux.

b. Evaluation annuelle

Chaque année, il est fondamental de prendre le temps d'évaluer nos collaborateurs, ainsi que de leur fixer des objectifs pour l'année à venir.

Ces évaluations sont obligatoires chez VICTOIRE AVOCATS tant pour l'associé que pour les collaborateurs.

3/ D. CONDITIONS DE TRAVAIL

a. Augmentations régulières de salaire

L'évolution de la rémunération des collaborateurs et des salariés au sein du cabinet est essentielle pour donner un sens au travail fourni et pour valoriser l'estime de soi.

C'est pourquoi nous nous assurons que la rémunération de nos équipes augmente régulièrement.

b. Organisation d'évènements internes

Nous avons à cœur de renforcer la cohésion de nos équipes et ce, quand bien même le cabinet peut comporter des départements différents.

C'est pourquoi nous organisons régulièrement des évènements festifs internes au sein du cabinet ou à l'extérieur.

c. Télétravail

VICTOIRE AVOCATS ouvre la possibilité à ses collaborateurs d'opter pour un jour de télétravail par semaine.

Notre objectif est d'intégrer cette possibilité dans les contrats de collaboration d'ici fin 2024.

Une attention particulière est portée sur le cadre de vie personnel du collaborateur dans lequel il effectuera ses missions professionnelles.

Ainsi, il ne saurait être imposé aux collaborateurs le télétravail s'ils préfèrent travailler au sein de nos locaux.

d. Facilitation du travail à distance

VICTOIRE AVOCATS met à la disposition de ses collaborateurs et salariés des ordinateurs portables afin de faciliter le travail à distance.

3/ E. VIE PRIVEE

a. Célébration de chaque évènement pour nos collaborateurs

Il ne peut être occulté que la vie professionnelle a un impact sur chacun d'entre nous, alors même que les années amènent des célébrations (anniversaires, mariages, naissances...) toujours plus joyeuses.

C'est pourquoi il est important que nos collaborateurs aient à cœur de pouvoir, également au sein de leur espace de travail, célébrer des moments importants de leur vie privée.

Nous nous efforçons de pouvoir leur accorder ces moments de plaisir.

b. Jours de fête dans l'année offerts

Compte tenu des enjeux pour chacun de trouver un équilibre vie privée / vie professionnelle, nous accordons à nos collaborateurs, en sus de 5 semaines de congés pour chaque période de 12 mois de présence, des jours « gratuits » qui nous semblent essentiels pour conserver un lien avec sa famille.

Il s'agit du 24 décembre, du 31 décembre et du vendredi de l'Ascension. Il est par ailleurs précisé que si l'un de ses jours tombait un samedi ou un dimanche, celui-ci serait automatique applicable à un jour avant ou après le jour offert.

Notre objectif est d'intégrer cet avantage dans les contrats de collaboration d'ici fin 2024.